



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

MANUEL

PROGRAMME DE CERTIFICATIONS POUR LES COACHES DE LA WKF



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

MANUEL: PROGRAMME DE CERTIFICATIONS POUR LES COACHES DE LA WKF

INDEX

<u>INDEX</u>	<u>PAGE</u>
1.- PORTÉE -----	3
2.- APPLICATION -----	3
3.- DESCRIPTION -----	3
4.- TABLEAU -----	5
5.- ANNEXES -----	6
ANNEXE I – ACCORD D’ACCREDITATION POUR LES COACHES -----	7
ANNEXE II – PROTESTATIONS OFFICIELLES -----	8
1.- PROTESTATIONS OFFICIELLES -----	8
2.- COMPOSITION DU JURY D’APPEL -----	8
3.- PROCESSUS D’ÉVALUATION D’APPELS -----	8
4.- PROTESTATIONS REFUSÉES -----	9
5.- PROTESTATIONS ACCEPTÉES -----	9
6.- RAPPORT D’INCIDENTS -----	9
7.- POUVOIRS ET LIMITES -----	9
ANNEX III – ANTIDOPAGE -----	11
1.- FAIR PLAY -----	11
2.- ANTIDOPAGE POUR LE PROGRAMME DE CERTIFICATIONS POUR LES COACHES -----	12
3.- QU'EST-CE QU'UN CONTROLE ANTIDOPAGE? -----	14
ANNEX IV – ETIQUETTE ET BONNES MANIERES -----	15
1.- “REI” DANS DES SITUATIONS DIFFERENTES ET LES FAÇONS POUR SALUER -----	15
2.- “REI” DANS LES COMPETITIONS DE KARATE -----	15
3.- LA POSITION CORRECTE DU COACH -----	16



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

PROGRAMME DE CERTIFICATIONS POUR LES COACHES PARTICIPANT

A DES EVENEMENTS DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE (WKF)

1. Portée

Ces règlements s'adressent à des coaches participant à des événements officiels de la WKF et tous autres événements sanctionnés par la WKF. L'objectif de ce programme est d'établir des standards, plutôt que d'être un programme typique formation. La formation basique des coaches restera chez les Fédérations Nationales, de manière similaire que avec des arbitres.

2. Application

La Commission Technique de la WKF est responsable d'appliquer ces règlements. Toute révision, changement ou exceptions à ces règlements sont soumis à la décision du Comité Exécutif de la WKF.

3. Description

3.1 Tous les coaches d'athlètes représentant des Fédérations Nationales de la WKF doivent signer l'Accord d'Accréditation pour les Coaches afin de participer à des événements sanctionnés par la WKF. L'accord signé sera gardé par la Commission Technique de la WKF. Toutes les protestations rejetées présentées par le coach et toutes les pénalisations contre le coach et les athlètes gérés par lui seront notées.

3.2 L' "**Accord d'Accréditation pour les Coaches**" est tout de même une description générale du travail de coach et son accord et engagement personnel pour atteindre les standards définis dans l'accord. La signature de l'Accord d'Accréditation pour les Coaches est une condition préalable pour obtenir une accréditation valide de coach pour un événement de la WKF.

3.3 Le Programme de Certifications pour les Coaches se divise en trois niveaux:

- Un "**Coach accrédité**" est tout simplement un coach qui a été désigné par sa Fédération Nationale pour ce rôle, il aura signé l'Accord d'Accréditation pour les Coaches et il aura assisté à un briefing obligatoire pour son accréditation. Le briefing guidera les candidats à travers les éléments de l'Accord d'Accréditation pour les Coaches, les règlements de la WKF concernant les protestations ainsi que le règlement antidopage de la WKF. Aucun examen ne sera nécessaire pour ce niveau.
- Le deuxième niveau, "**Coach de Kumité Certifié**" ou "**Coach de Kata Certifié**", exigera d'avoir exercé comme coach à niveau international ainsi que de passer un



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

examen formel sur les règlements de kumité ou kata (selon il applique). Afin de solliciter l'examen, le candidat devra être inscrit par sa fédération pour cet examen. En faisant la sollicitude, la Fédération Nationale certifiera que le candidat a exercé comme coach pour des athlètes de l'équipe nationale. Tous les trois ans le candidat devra repasser l'examen écrit pour obtenir à nouveau la certification.

- Le troisième niveau, "**Coach de Karaté Certifié**" sera octroyé à des coaches ayant rempli tant les critères pour "Coach de Kumité Certifié" ou "Coach de Kata Certifié", auront participé en tant que coach à des événements de la WKF pendant au moins cinq ans, n'ayant pas eu plusieurs protestations rejetés pendant les deux dernières années et n'ayant manqué à l'Accord d'Accréditation pour les Coaches pendant au moins cinq ans.

- 3.4 La Commission Technique de la WKF retiendra des diplômes de tout candidat ayant fait plusieurs protestations invalides dans les deux dernières années ou étant soumis à n'importe quelle sanction disciplinaire par la WKF pour cette même période. Dans ces cas-là, la Commission Technique pourra redresser le cas au Comité Exécutif proposant leur solution.
- 3.5 La Commission Technique de la WKF pourra révoquer ou suspendre des certifications à tout moment dès que l'Accord d'Accréditation pour les Coaches soit manqué. Ces types d'actions devront toutes être notés sur l'envers de l'Accord d'Accréditation pour les Coaches par un représentant de la Commission Technique. Tout coach préalablement accrédité ou certifié dont l'accréditation ait été retiré, devra passer l'examen écrit correspondant pour les coaches certifiés de kumité ou kata afin d'être éligible pour une nouvelle certification, sans tenir compte s'il avait déjà passé un examen antérieurement. Un coach ayant préalablement une accréditation, n'obtiendra pas les certifications sans d'abord passer l'examen écrit.
- 3.6 La Commission Technique pourra, à leur propre discrétion, octroyer des certifications à des coaches connus sans leur faire passer un examen formel, pourvu que le candidat signe l'Accord d'Accréditation pour les Coaches, qu'il ait l'expérience nécessaire pour la certification et qu'il nait aucune histoire disciplinaire dans la WKF.



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic Committee (IOC)
Member of SportAccord and of the International World Games Association (IWGA)

4. Tableau

ENTRAINEUR DE KARATE CERTIFIE		→ Diplôme émis par la WKF
Valable indéfiniment pourvu que l'accord d'accréditation ne soit pas manqué		
Devra avoir atteint les conditions pour l'entraîneur de kata certifié		
Devra avoir atteint les conditions pour l'entraîneur de kumité certifié		
Entraînement dans des championnats du monde et/ou continentales sans avoir manqué l'accord d'accréditation		
ENTRAINEUR DE KUMITE CERTIFIE		→ Diplôme émis par la WKF
Doit être renouvelé tous les trois ans		
Doit avoir passé l'examen théorique sur les règlements de kumité	Doit avoir passé l'examen théorique sur les règlements de kata	→ L'examen théorique des entraîneurs sera le même que celui des arbitres et juges
Entraîneur dans des championnats du monde et/ou continentales sans avoir manqué l'accord d'accréditation	Entraîneur dans des championnats du monde/continentales sans avoir manqué l'accord d'accréditation	
ENTRAINEUR ACCREDITE		→ REUNION D'ENTRAINEURS POUR L'ACCREDITATION
Doit avoir signé l'accord d'accréditation		
Doit assister à la réunion d'entraîneurs sur des sujets généraux d'entraînement		
Doit assister au briefing tous les trois ans pour le renouvellement		
Doit être accrédité par la fédération nationale en tant qu'entraîneur		→ Points clé du règlement de compétition



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

ANNEXES



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

ANNEXE I – ACCORD D'ACCREDITATION POUR LES COACHES

Par la présente, le soussigné donne son accord d'être conforme aux conditions suivantes, étant des conditions préalables pour devenir de coach à des événements de la WKF et pour obtenir et garder les licences de coach de la WKF:

En tant que coach je suis responsable de:

- 1. la sécurité et le bien-être de tous les athlètes assignés par ma Fédération Nationale, tant à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de compétition;**
- 2. le comportement courtois et discipliné de moi-même et mes athlètes, tant à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de compétition;**
- 3. l'observation de ma part et de la part de mes athlètes des instructions de l'arbitre ou d'autres officiels du championnat autorisés;**
- 4. l'observation de la part de mes athlètes des règlements antidopage;**
- 5. d'être au courant des règlements de compétition actuels et de m'assurer que mes athlètes les respectent;**
- 6. d'éviter des protestations sans base, suivant les règlements.**

Par la présente je confirme que j'ai compris que le non respect de cet Accord d'Accréditation pourra signifier la perte de mes droits pour exercer comme coach dans les événements de la WKF, et que le non respect pourra signifier la révocation ou suspension de quelconque licence de coach de la WKF, suivant la décision de la Commission Technique.

NOM (ECRIT):

FEDERATION NATIONALE:

Date: Signature:



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

ANNEXE II – PROTESTATIONS OFFICIELLES

ARTICLE 11 DU RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION DE KUMITÉ ET KATA

1. Protestations Officielles

1. Personne ne peut protester auprès de l'équipe arbitrale à propos de ses Jugements.
2. Quand une procédure arbitrale apparaît contrevenir aux règlements, seulement le Président de la Fédération ou le représentant officiel ont le pouvoir de soumettre une protestation.
3. La protestation sera faite par écrit et soumise immédiatement après le rencontre qui l'a engendrée (la seule exception à cette règle est lorsque cette protestation concerne un mauvais fonctionnement administratif. Le Chef de Tapis devrait être immédiatement averti si une erreur administrative se produisait).
4. La protestation doit être soumise à un représentant du Jury d'Appel. En temps voulu, le Jury réexaminera les circonstances qui ont amené cette plainte. En considérant tous les faits disponibles, il rédigera un rapport et sera habilité à agir en conséquence.
5. Toute protestation concernant l'application des règlements doit être faite selon la procédure définie par le Comité Exécutif de la WKF. Elle doit être soumise par et elle devra être signée par le représentant officiel de l'équipe ou des compétiteurs.
6. Le plaignant doit verser une somme d'argent suivant les conventions du WKF-EC, ainsi que la plainte auprès du Jury d'Appel.

2. Composition du Jury d'Appel

Le Jury d'Appel est composé par trois Arbitres seniors désignés par la Commission d'Arbitrage. Il n'y pourra pas avoir deux membres de la même fédération nationale. La Commission d'Arbitrage désignera également trois membres additionnels numérotés du 1 au 3 et remplaçant automatiquement un des trois membres originels du Jury d'Appel quand il y ait un conflit d'intérêts, quand le membre du Jury ait la même nationalité ou n'importe quelle relation familiale avec l'une des parties impliquées dans l'incident, en comprenant tous les membres de l'équipe arbitrale en relation avec l'incident de la protestation.

3. Processus d'évaluation d'appels

La partie plaignante est responsable de se diriger au Jury d'Appel et de verser la somme d'argent établie au trésorier.



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

Après se réunir le Jury d'Appel fera les enquêtes et les recherches qu'il considère adéquates pour justifier la protestation. Chacun des membres est obligé de donner son opinion sur la validité de la protestation. Il n'est pas possible de s'abstenir.

4. Protestations refusées

Si une plainte est considérée injustifiée, le Jury d'Appel désignera un de ses membres pour qu'il annonce oralement au plaignant que sa protestation a été refusée. Il marquera sur le document original « REFUSÉE » et chacun de ses membres du Jury d'Appel signera la plainte avant la transmettre au trésorier qui en même temps la donnera au Secrétaire Général.

5. Protestations acceptées

Si une plainte est acceptée, le Jury d'Appel se mettra en contact avec la Commission d'Organisation (OC) et la Commission d'Arbitrage (RC) pour prendre les mesures pratiques possibles pour résoudre la situation, tels que :

- Changer des décisions antérieures contraires au règlement
- Invalider les résultats des rencontres correspondantes sur le pool dès l'incident
- Refaire les rencontres touchées par l'incident
- Recommander à la RC qu'elle considère la sanction des Arbitres impliqués

Le Jury d'Appel est responsable de prendre les mesures adéquates pour ne pas empêcher gravement le programme de l'évènement. Refaire le processus des éliminatoires doit être la dernière solution à prendre.

Le Jury d'Appel désignera un de ses membres pour qu'il annonce oralement au plaignant que la protestation a été acceptée. Il notera sur le document original « ACCEPTÉE » et chacun des membres du Jury d'Appel signera la plainte, avant la transmettre au trésorier qui en même temps la donnera au Secrétaire Général.

6. Rapport d'incidents

Après s'occuper de l'incident de la façon décrite ci-dessus, le Jury d'Appel fera une réunion et rédigera un rapport simple, décrivant les faits et exposant les raisons pour accepter ou refuser la plainte. Le rapport doit être signé par les trois membres du Jury d'Appel et transmis au Secrétaire Général.

7. Pouvoirs et limites

La décision du Jury d'Appel est finale et ne peut être changée que par décision du Comité Exécutif.



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

Le Jury d'Appel ne sanctionnera ni pénalisera. Sa fonction est de Juger les plaintes et de demander la RC et la OC de prendre de mesures correctrices pour corriger les actions arbitrales qui aient été des infractions au règlement.

EXPLICATION:

- I. *Sur la plainte doivent figurer les noms des compétiteurs, l'équipe arbitrale qui officiait, ainsi que les **détails précis sur les faits qui ont engendré la réclamation**. Aucune réclamation concernant la réglementation générale ne sera acceptée comme légitime. Prouver la validité de la plainte sera à la charge du plaignant.*
- II. *La réclamation sera réexaminée par le Jury d'Appel et comme part de cet examen le Jury fera une étude des témoignages fournis pour appuyer la plainte. Le Jury visionnera aussi les vidéos officiels et questionnera les officiels dans un effort, afin d'étudier de façon objective la validité de la réclamation.*
- III. *Lorsque le Jury d'Appel considère que la réclamation est bien fondée, une mesure appropriée sera prise. De plus, toutes les mesures seront prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise lors des compétitions futures. La caution sera reversée par le trésorier.*
- IV. *Lorsque le Jury d'Appel considère que la réclamation n'est pas fondée, cette réclamation sera rejetée et la caution sera confisquée.*
- V. *Même qu'une réclamation officielle est en préparation, les rencontres qui suivent ne seront pas retardés. L'Arbitrator est le responsable de la réalisation des rencontres, selon le règlement de la compétition.*
- VI. *Dans le cas d'un mauvais fonctionnement pendant le déroulement de la rencontre, l'entraîneur peut en référer directement au Chef de Tapis. À son tour le Chef de Tapis le notifiera à l'Arbitre.*



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

ANNEXE III - ANTIDOPAGE

1. Fair Play

- Le dopage consiste à utiliser des substances interdites afin d'augmenter les capacités de compétition ou de cacher l'utilisation de substances interdites.
 - D'accord avec les règles de compétition, le fair play est la prémisses principale de tous les sports. Le dopage est un acte contraire au fair play et il est considéré comme un comportement malhonnête.
 - Avec la coopération du CIO et les FI, l'Agence Mondiale Antidopage a l'initiative pour l'élimination de l'utilisation de substances interdites.
 - Le Code de l'AMA devra être respecté par chaque athlète du monde entier.
 - Les substances et les méthodes interdites se divisent dans les groupes suivants:
 - Substances et méthodes interdites en permanence (en et hors compétition)
 - Substances et méthodes interdites en compétition
 - Substances et méthodes interdites dans certaines compétitions
- ***Cette liste sera révisée le 1^{er} Janvier de chaque an.
- Les contrôles antidopage seront réalisés afin de détecter l'utilisation de substances interdites pendant la compétition ainsi que hors compétition, d'accord à l'information sur la localisation des compétiteurs.
 - Les suppléments alimentaires ne pas indiquant les ingrédients d'une manière exacte pourraient inclure des substances interdites. Chaque compétiteur est responsable de son/leur supplément(s).
 - Les substances interdites peuvent avoir des effets secondaires. Par exemple, les anabolisants (des médicaments pour augmenter la force musculaire) causeront des problèmes sévères mentales et physiques, tels que atteintes fonctionnelles hépatiques, insécurité mentale et autres.
 - Les contrôles antidopage seront réalisés avec exactitude suivant le Code de l'AMA afin que la procédure et le résultat analytique soient fiables et que l'innocence de l'athlète puisse être démontrée.



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

- Lorsque la substance et/ou méthode interdite est prise pour un traitement médical, il sera nécessaire d'avoir une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- L'AUT sera examiné et approuvé par la Fédération Internationale ou par le comité de AUT du pays concerné. En principe, les documents relatifs à l'AUT doivent être présentés au moins 30 jour avant la compétition.
- Les documents pour l'AUT devront être présentés à l'Agence Antidopage du pays concerné, pourtant les athlètes désignés par la Fédération Internationale devront faire la sollicitude par la Fédération Internationale. Les résultats seront communiqués par l'organisme ayant reçu la sollicitude.
- L'AUT sera acceptée dans les cas suivants:
 - Traitements Médicaux Légitimes (Autrement il pourrait avoir des conséquences sévères)
 - Aucun autre traitement n'existe.
 - L'usage de substances interdites seulement garantira la bonne santé, mais il n'augmentera pas les capacités de compétition.
- Lorsque les substances interdites sont utilisés pour des cas d'urgence, l'AUT devra être sollicité après l'évènement. (L'AUT sera octroyé seulement dans des cas d'une véritable urgence).
- Lorsque un contrôle est positif, il n'y aura pas de pénalisation immédiate et le compétiteur concerné aura l'opportunité de pourvoir une explication ou une excuse.
- Les pénalisations peuvent être, entre autres, perte d'un titre, d'une médaille, d'un prix ou ponctuation obtenus dans la compétition correspondante, ou la suspension du tournoi.
- Autres:
 - Veuillez visiter le site de l'AMA (www.wada-ama.org)

2. Antidopage pour le Programme de Certifications pour les Coaches de la WKF

2a. Comment s'assurer que les substances utilisées ne sont pas sur la liste des interdictions

Chaque athlète ou personnel d'appui (comme a coach) doit s'informer de la dernière version de la liste des substances interdites, puisqu'elle change au moins une fois par an. Ils doivent être informés des substances et méthodes interdites; il n'est pas



WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic
Committee (IOC)
Member of SportAccord and of
the International World Games Association (IWGA)

recommandé de mémoriser cette liste. Afin de vérifier toutes les substances interdites, ils peuvent aller online sur une des bases de données de substances d'une Organisation Antidopage.

2b. Les suppléments nutritionnels peuvent donner des résultats positifs dans un test antidopage

Il y a des recherches scientifiques qui démontrent que des parties significatives des suppléments nutritionnels ne sont pas originales. En plus, environ 20 pour cent des suppléments originaux sont contaminés avec des substances interdites; des stéroïdes anabolisants et des stimulants sont les substances principales ajoutés jamais spécifiés sur la liste des composants des suppléments.

2c. Comment demander autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Parfois les athlètes doivent prendre des médicaments à cause de leur traitement médical. Dans ces cas là, ils doivent connaître les formalités du processus pour recevoir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

2d. Localisation et disponibilité des athlètes pour les contrôles hors compétition (OOCT)

Tous les athlètes doivent être disponibles pour des contrôles antidopage en ou hors compétition n'importe où ni quand. Dans le cas où ils refusent de collaborer à cette fin, ce sera considéré comme une violation antidopage et ils seront exposés à une sanction. La base de données de localisation aide aux contrôles hors compétition et tout manquement d'envoyer régulièrement l'information mise à jour de la localisation peut conduire a un contrôle perdu, une violation antidopage et une sanction.



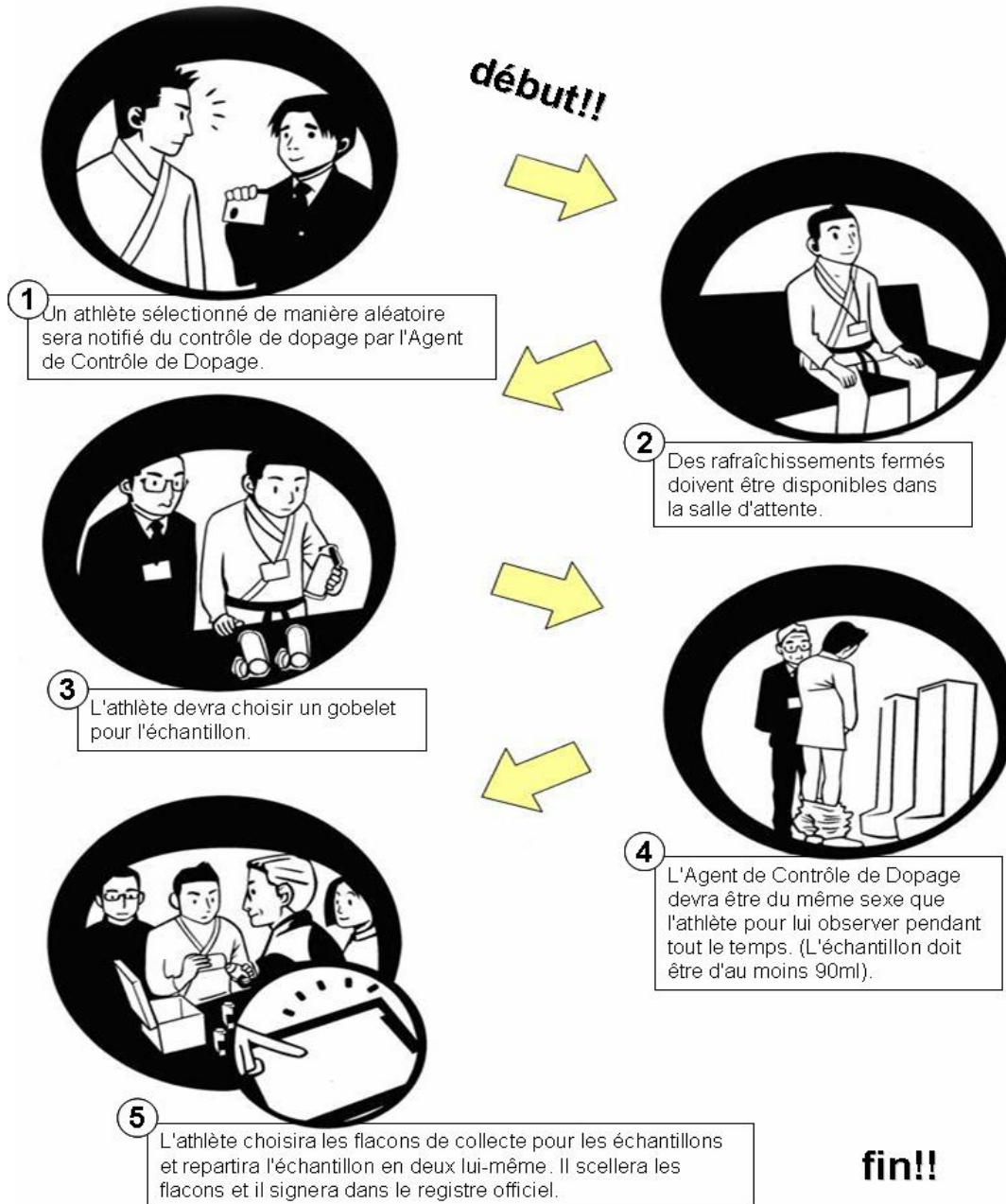
WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic Committee (IOC)
Member of SportAccord and of the International World Games Association (IWGA)

3. Qu'est-ce qu'un contrôle antidopage?

Procédure du Contrôle de Dopage

Afin de détecter l'usage de substances interdites, des échantillons sanguins ou d'urine de l'athlète peuvent être prélevés.





WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic Committee (IOC)
Member of SportAccord and of the International World Games Association (IWGA)

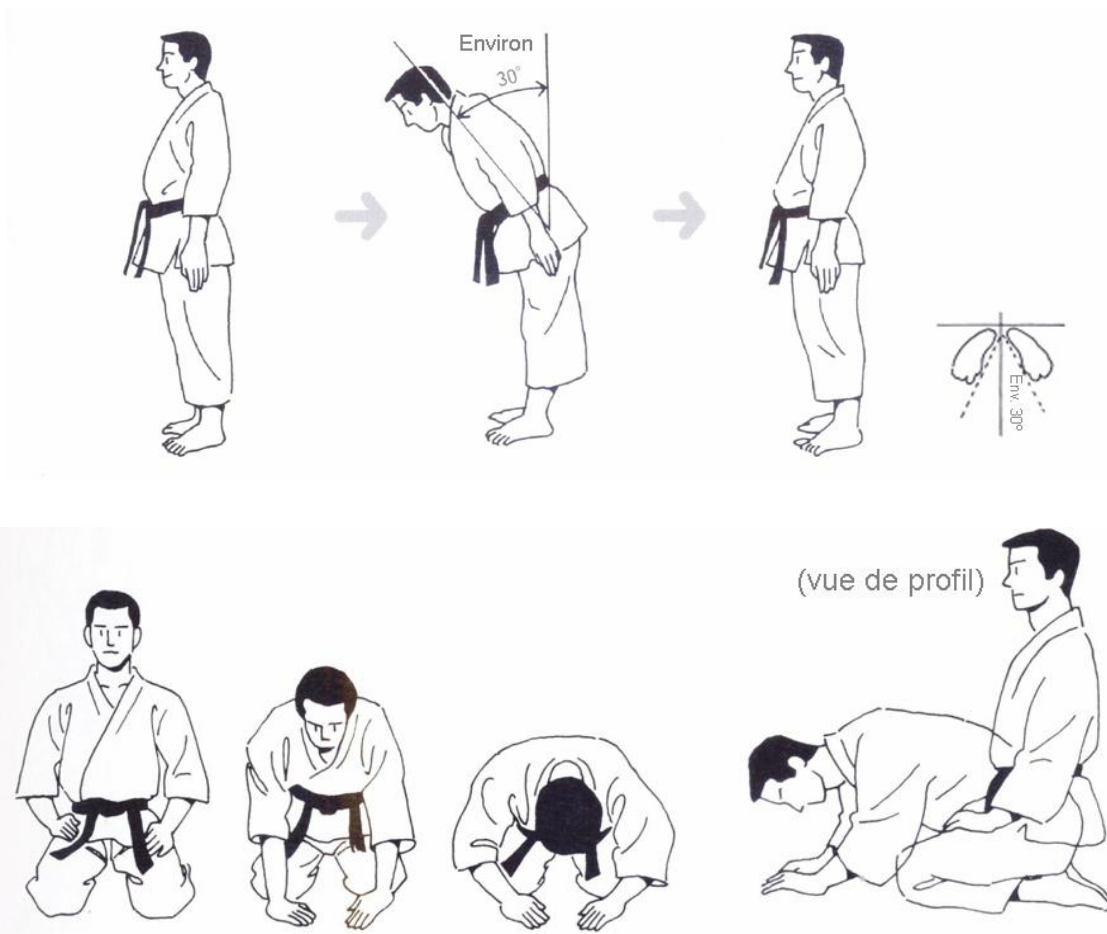
ANNEXE IV – ETIQUETTE ET BONNES MANIERES

1. “REI” dans des situations différentes et les façons pour saluer

La façon pour saluer est différente selon le pays, la culture et les coutumes. Il y a des situations (arriver, recevoir, partir) et des styles de saluer différents, par exemple à des membre de la famille ou des parents, des connaissances, des amis ou des proches, les supérieures et les juniors ou les inconnus, mais dans tous les cas, saluer démontre le respect pour les autres.

2. “REI” dans les compétitions de karaté, les Mœurs des Arts Martiaux

“REI” dans les compétitions de karaté, qui veut dire les mœurs des arts martiaux, a été cultivé à travers la culture des arts martiaux au long des années. Dans les arts martiaux, “REI” démontre de l'affection et du respect pour l'adversaire et il est l'équivalent à un serment pour une compétition dans l'esprit du fair play.





WORLD KARATE FEDERATION

Recognized by the International Olympic Committee (IOC)
Member of SportAccord and of the International World Games Association (IWGA)

Reculez d'un pas avec le pied gauche.

Pliez votre genou gauche sur le sol.

Pliez votre genou droit sur le sol. (Restez sur les orteils).***

Tendez vos doigts des pieds et accroupissez-vous avec votre gros orteil droit croisant le gros orteil gauche. (Voir vue de profil dans le diagramme ci-dessus).

Mettez votre pied droit en position.

Agenouillez-vous. (Restez sur les orteils).

3. La position correcte du coach

